



Prévenir et régler les différends au sein du système sportif canadien

À propos du CRDSC

Le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC), un centre indépendant constitué par une loi fédérale, offre une approche innovatrice de prévention et de règlement des différends au sein du système sportif canadien.

Ayant recours à une approche proactive en matière de prévention des différends, le CRDSC fournit une assistance et des ressources éducatives aux membres de la communauté sportive canadienne.

Lorsque des différends surviennent, le CRDSC offre aux parties des services de facilitation de règlement, de médiation, de méd-arb et d'arbitrage pour les aider à les régler rapidement et efficacement.

Les deux principaux outils à la base des services du CRDSC sont le :

- **Centre de ressources pour la prévention des différends;**
et
- **le Secrétariat de règlement des différends (tribunal).**

Le Centre de ressources pour la prévention des différends

L'âme du CRDSC est son Centre de ressources pour la prévention des différends qui offre une foule de renseignements, d'outils pratiques et d'exemples des bonnes pratiques inspirés de partout dans le monde. Les membres de la communauté sportive du Canada pourront y trouver des ressources en ligne gratuites qui les aideront à :

- prévenir les différends; et
- mieux comprendre les droits et les responsabilités des principaux intervenants du système sportif.

Les services offerts par le CRDSC à la communauté sportive comprennent :

- bases de données en ligne de publications et de décisions des arbitres;
- collection sur place de publications à propos de la prévention et du règlement des différends;
- modèles en ligne de clauses, ententes et politiques;
- liste de représentants légaux spécialisés en droit du sport; et
- présence à des événements avec kiosque d'information ou pour l'animation d'ateliers thématiques.

Le Secrétariat de règlement des différends (tribunal)

Le CRDSC reconnaît que certains différends peuvent parfois survenir. Son Secrétariat de règlement des différends offre donc des services de règlement extrajudiciaire des différends reliés au sport. Les objectifs d'un système de règlement extrajudiciaire des différends sont de :

- réduire les délais et les coûts du règlement des différends;
- préserver ou améliorer les relations entre les parties au différend; et
- veiller à ce que les solutions soient réalistes, applicables et durables.

Les modes de règlement offerts par le CRDSC comprennent :

- facilitation de règlement
- médiation
- méd-arb
- arbitrage

Les différends les plus couramment entendus par le CRDSC concernent la sélection pour les compétitions d'envergure, le dopage, la nomination pour les brevets de Sport Canada, l'éligibilité et les sanctions disciplinaires.

Qui peut se prévaloir des services du CRDSC ?

Toutes les ressources en ligne sont gratuites.

Tous les services sont offerts aux organismes nationaux de sport et aux organismes multisport/services financés par Sport Canada ainsi qu'à leurs membres.

Les autres organismes de sport peuvent avoir accès à certains services moyennant des frais. Communiquez avec le CRDSC pour en savoir plus.

Pour nous joindre

Par téléphone :

Local (514) 866-1245
Sans frais 1-866-733-7767

Par télécopieur :

Local (514) 866-1246
Sans frais 1-877-733-1246

Via l'Internet :

www.crdsc.ca

En personne / Par courrier :

1080, côte du Beaver Hall
Bureau 950
Montréal (Québec) H2Z 1S8

Qui fournit les services de règlement de différends ?

Les arbitres et médiateurs du CRDSC ont reçu des formations professionnelles et ont une vaste expérience en facilitation de règlement, médiation et arbitrage. Ils comprennent les réalités du système sportif canadien et ont dû suivre un processus de sélection afin de faire partie de la liste du CRDSC.

Le Centre de règlement des différends sportifs du Canada remercie Sport Canada pour sa généreuse contribution financière.



Patrimoine
canadien Canadian
Heritage